

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Eau #Investissements

Lyon, 26 avril 2023

53,5* M€ pour préserver la ressource en eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

(* hors primes pour épuration)

Le 6 avril dernier, les membres de la commission des aides de l'agence de l'eau se sont réunis en séance délocalisée au bord de l'étang de Thau à Sète pour décider des aides attribuées aux projets des collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Les membres ont ainsi pu échanger avec les élus du territoire et le président du comité régional de la conchyliculture sur les multiples enjeux de l'étang, dans le contexte du changement climatique.



Au cours du premier trimestre 2023, l'agence de l'eau a financé 699 opérations pour un montant d'aides de 53,5 millions d'euros sous forme de subventions. En tête des financements, les travaux de réduction des rejets de pollution domestique et de mise à niveau des infrastructures d'alimentation en eau potable.

Les chiffres clés au 1^{er} trimestre 2023 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

- **14,8 M€ d'aides** sont destinés à **réduire les rejets de pollution domestique**, dont 12,3 M€ pour améliorer la collecte des eaux usées notamment par temps de pluie et 2,3 M€ pour créer ou fiabiliser des stations d'épuration ;
- **9,5 M€ d'aides** vont à **l'alimentation en eau potable**, en particulier pour mettre à niveau les infrastructures des collectivités en zone de revitalisation rurale.

Au total, les aides octroyées au premier trimestre en faveur des communes classées en zone de revitalisation rurale pour des projets d'alimentation en eau potable ou d'assainissement s'élèvent à 12 M€ (6,4 M€ pour l'eau potable et 5,6 M€ pour l'assainissement), soit 22 % des aides globales ;

- **14,5 M€ d'aides** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont **8 M€ pour la renaturation des cours d'eau**, **3,9 M€ pour l'animation territoriale**, **2 M€ pour la préservation des zones humides** ;



- **8,2 M€ d'aides** vont à **une meilleure gestion quantitative de la ressource**, dont 55 % pour des études et travaux d'économies d'eau ;
- **2,3 M€ d'aides** portent sur la **réduction des pollutions d'origine industrielle**, dont 85 % pour la réduction des rejets toxiques dispersés ;
- enfin, **2,9 M€** contribuent à **l'amélioration des connaissances et à la communication**, **1,1 M€** aux projets de **solidarité internationale** et **0,2 M€** à la **réduction des pollutions agricoles**.

Parmi les projets aidés au 1^{er} trimestre 2023 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE ET GRAND EST

[Jura] Améliorer la collecte des eaux usées par temps de pluie

La communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura va mettre en conformité le réseau d'assainissement de la ville de Champagnole qui déborde en cas de forte pluie, rejetant ainsi des eaux polluées dans le milieu naturel. Les travaux, inscrits dans le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 pour la « Haute vallée de l'Ain », consistent à poser plus de 5000 mètres linéaires de canalisations de façon à séparer les eaux de pluie des eaux usées. Pour améliorer la collecte des eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie, la communauté de communes reçoit une **aide de 1,1 M€ de l'agence de l'eau**.

[Axe Saône] Deux études pour préparer l'avenir de la Saône

Le CNRS pilote deux études majeures inscrites au contrat "Axe Saône, corridor alluvial et territoires associés 2022-2024". La première permettra de comprendre les perceptions et les attentes des acteurs du territoire face au changement climatique afin de préparer le projet politique à 20 ans sur le Val de Saône.

Le second projet de recherche, intitulé « Biodiversaône » vise à identifier la biodiversité des poissons à différents endroits de la Saône et les perturbations liées au changement climatique et aux espèces invasives. Pour ces deux études, l'agence de l'eau alloue **une aide de plus de 458 000 euros au CNRS**.

EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Ardèche] Construction à Lavilledieu d'un nouveau réservoir d'eau potable

Le syndicat Olivier de Serres poursuit la rénovation de ses réseaux d'eau potable et va construire un nouveau réservoir d'eau potable de 850 m³ sur la commune de Lavilledieu dont l'actuelle cuve présente d'importantes fuites d'eau. Le futur ouvrage sera situé plus en hauteur de façon à améliorer la pression sur le réseau, notamment en période de pointe de consommation. Ce projet, inscrit dans le plan de gestion de la ressource eau en Ardèche Beaume Drobie Chassezac, va permettre d'économiser environ 25000 m³ d'eau par an sur le secteur Auzon Cladugne et de multiplier par 2 le rendement d'eau potable. Le Syndicat obtient une **aide de l'agence de 638 196 euros**.

[Ain] Favoriser la circulation des poissons au niveau de la centrale hydroélectrique de Neuville

Hydro Neuville-sur-Ain qui exploite la centrale hydroélectrique de Neuville située en rive gauche de la rivière Ain va restaurer la continuité écologique en permettant aux poissons de franchir le barrage à la descente. D'une hauteur de 9m, cet ouvrage, déjà équipé d'une passe à poissons pour la montaison en 2022, reste encore difficilement franchissable par certaines espèces comme la truite fario, le brochet ou le chabot. Le nouveau dispositif de dévalaison réalisé en concertation avec la DDT de l'Ain et l'Office Français de la Biodiversité va bénéficier **d'une aide de 1,4 M€ de l'agence de l'eau**.

EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

[Hautes-Alpes] Restauration de la Clarée à Névache

La Communauté de communes du Briançonnais engage, dans la commune de Névache, des travaux de restauration de la Clarée, aujourd'hui perchée par rapport à la plaine alluviale et déconnectée de sa zone humide riveraine à cause des travaux de curage réalisés au siècle dernier. Les travaux d'arasement de

merlons entre les ponts de Ville Haute et Ville Basse, de restauration de la zone d'expansion de crue ou de reconnexion de l'adou de la Gravière au marais vont permettre de restaurer 2,5 km de rivière et de reconnecter la Clarée avec 4 hectares de marais, tout en protégeant des inondations les hameaux de Ville Haute et Ville Basse. Cette action de restauration morphologique, préconisée dans le plan de gestion sédimentaire de la Clarée, reçoit une aide de l'agence de l'eau de **263 400 euros**.

[Méditerranée] A la découverte de la biodiversité marine

L'association **WE ARE MEDITERRANEE** va mener une expédition «Pelagos » pour étudier la vie marine dans les zones sableuses du littoral niçois et dans la zone pélagique du sanctuaire Pelagos. Les observations scientifiques permettront de caractériser de nombreuses espèces présentes dans les eaux de la Méditerranée, du phytoplancton aux cachalots. Pour cette opération, l'agence de l'eau apporte **une aide de 213 000 euros**.

EN OCCITANIE

[Pyrénées-Orientales] Création d'une interconnexion en eau potable entre Perpignan et Pollestres

Perpignan Méditerranée Métropole va réduire de 352 000 m³ ses prélèvements d'eau dans la nappe du Pliocène du Roussillon, déficitaire en eau, qui alimente actuellement en eau potable la commune de Pollestres. Pour cela, elle va installer une canalisation de transfert d'eau pour interconnecter ces ressources en eau de Pollestres et de celles de la Têt à Perpignan. Pour ces travaux de sécurisation, inscrits dans le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des Nappes Plio-Quaternaires du Roussillon, l'agence de l'eau apporte **une aide de 911 167 €**.

[Hérault] Contrat de coopération 2023-2024 avec la chambre d'agriculture de l'Hérault

La chambre d'agriculture de l'Hérault et l'agence de l'eau poursuivent leur partenariat pour améliorer la gestion des ressources en eau sur le territoire qui compte encore 25 captages touchés par les pollutions par les pesticides et les nitrates et 7 secteurs en tension vis-à-vis du manque d'eau. Ce contrat vise plusieurs objectifs dont en priorité l'adaptation au changement climatique avec des attentes fortes sur les économies d'eau et sur l'évolution des pratiques et des systèmes de production vers l'agro-écologie. L'engagement financier de l'agence de l'eau s'élève à **environ 440 000 euros sur 2 ans**.

EN CORSE

La commune de Bonifacio va renouveler 150 mètres linéaires d'une canalisation d'eaux usées située dans la haute ville, à proximité de la Citadelle. Cette canalisation fuyarde et composée de PVC et d'amiante-ciment est pour l'essentiel aérienne, accrochée dans la falaise de Bonifacio, sous les habitations, au-dessus de la mer. Le remplacement du tuyau interviendra dans des conditions particulières étant donné sa localisation difficile d'accès et la nécessité d'utiliser des matériaux résistants aux intempéries. Pour ces travaux situés en zone de revitalisation rurale, l'agence de l'eau apporte une aide de **142 684 €**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. C'est son conseil d'administration qui détermine la politique d'intervention de l'agence en fixant notamment les règles d'attribution des aides et les taux des

redevances. Le conseil d'administration a mis en place en son sein une commission des aides qui se réunit 4 fois par an à Lyon ou sur un territoire des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / quentin@plus2sens.com